



CTC 2020



- LES DISPOSITIFS EXISTANTS : rappels

- CTC :

Outil de collaboration au service d'un **projet de développement** entre clubs sur un territoire cohérent.

- CTC

- Objectif :

Permettre à des clubs d'un territoire pertinent de mener un **projet de développement** intégrant les différents axes de la Politique Fédérale.

- CTC

- Rappel des principes fondateurs du dispositif CTC :

Faire travailler ensemble des clubs volontaires

Associer les clubs à la Politique fédérale

• CTC

Associer les clubs à la Politique fédérale pour...

Développer l'activité sur un territoire en améliorant le maillage territorial.

Améliorer la formation des quatre familles de licenciés tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Permettre à chacun de jouer au niveau de ses compétences

Limiter le nombre de fusions et soutenir les clubs en difficulté.

Faire face aux nouvelles "contraintes".

• CTC

UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1 école de
MiniBasket dans
chaque club

1 école
d'arbitrage
Niveau 2

1 comité de
pilotage

*Constituer des
équipes de niveau*

*Offrir une pratique
Basket Santé*

*Proposer un tournoi
3x3 Entreprises*

*Organiser un tournoi
EDF Jeunes*

• CTC

• Règlement (Articles 332 à 337 des RG)

- Une CTC peut regrouper 2 ou 3 associations situées dans le même EPCI
- Tous les clubs doivent faire fonctionner une école de MiniBasket pendant la durée de la convention (8 U11 et 8 U9 ou plus jeunes)
- Une école d'arbitrage niv2 doit fonctionner dès la première année (30 mars de N+1).
- Les clubs doivent constituer un comité de pilotage
- Il est impossible de faire partie d'une CTC et d'une union
- Collaboration entre clubs de la CTC exclusivement

• LES ÉQUIPES DANS UNE CTC

- Les clubs peuvent constituer et engager trois types d'équipes

Équipe en nom propre : constituée de licenciés d'un seul club

Inter-équipe : équipe d'un club, mais complétée par des joueurs d'autres clubs signataires à l'aide d'AST

Entente : équipe composée de joueurs des clubs signataires et engagée au niveau départemental

• LES ÉQUIPES DANS UNE CTC

Principe de base : faire chacun à son niveau de compétence

IE = regroupement experts

EN = regroupements autres joueurs

**NP = les débutants / non
compétition restent dans le club**

NP = experts

**IE = regroupements autres joueurs
pour niveau régional
EN = regroupements autres
joueurs pour niveau départemental**

**NP = les débutants / non
compétition restent dans le club**

**Le projet sportif (l'organisation des équipes) est une partie
du projet de développement de la CTC !**

• LES LICENCES DANS UNE CTC

- Principe fondamental 1 : 1 licence = droit de jouer dans 1 club/an
- Principe fondamental 2 : 1 joueur ne peut participer à la même compétition avec deux équipes différentes

Autorisation Secondaire
Territoire



Possibilité de participer à une pratique
inexistante dans le club

Avec sa licence, le joueur
de A peut jouer dans...



Avec son AST, le joueur
peut jouer dans...



AST délivrable pendant toute l'année.

• LES CHANGEMENTS REGLEMENTAIRES

Validés au BF du 21/12/2019 puis CD des 10&11 janvier 2020

Les clubs constituant une CTC ne peuvent conclure des ententes qu'avec des clubs appartenant à la même CTC.

Les ententes (constituées dans une CTC ou pas) peuvent participer à tous les championnats départementaux, y compris la division Pré-Régionale (sous réserve que cette division ne permette pas l'accession en cours de saison).

Brûlage en Région Jeunes : lorsqu'une liste de brûlage est nécessaire 5 joueurs seront brûlés dont au moins 3 licenciés dans le club porteur. Ces 5 joueurs ne pourront jouer dans une autre équipe engagée par un club de la CTC et évoluant dans une division inférieure.

Précision sur l'école de MiniBasket : 8 U11 et 8 licenciés <9ans

• LES ADAPTATIONS LOCALES

Possibilités pour les commissions locales des compétitions :

Imposer un nombre de joueurs minimum licenciés dans le club porteur d'une entente

Limiter la participation des joueurs lors des phases finales

Limiter la participation des joueurs ayant évolué en CF au cours de la saison

• COLLABORATIONS : L'AVENIR

Calendrier :

Le dossier de CTC devra être adressé à la FFBB - Commission Fédérale Démarche Clubs - exclusivement via la plateforme informatique de modifications des structures sportives avant le **30 avril** précédent la saison à partir de laquelle les clubs signataires souhaitent coopérer. (RG art 335.2)

• LES RESSOURCES

Site fédéral :

- <http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/gerer/collaboration-entre-clubs>

Service fédéral :

Service Territoires

☎ : 01.53.94.25.64 📞 : 06.89.80.15.90

✉ : ctcassistance@ffbb.com

Service Territoires

☎ : 01.53.94.25.64

📞 : 06.89.80.15.90

✉ : ctcassistance@ffbb.com



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80